

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 23 Novembre 1837.

Avec permission du Magistrat. — Editeur, C.-H. WOLFRATH, impr. du Gouvernement et du Magistrat.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

du 16 Novembre.

1. Le gouvernement ayant permis et accordé à Charles-Frédéric, fils de feu Jacob Nerdenet, et à Louise-Emilie, fille de feu Pierre-Abram Leuba, sa femme, des communautés du Grand-Bourgeau et de la Côte-aux-Fées, demeurant dans ce dernier lieu, de mettre leurs biens en décret pour acquitter leurs dettes; M. Charles-Henri Perroud, maire des Verrières, a fixé la journée des inscriptions du dit décret au samedi 16 Décembre 1837, jour auquel tous les créanciers des dits Charles-Frédéric Nerdenet et de son épouse Louise-Emilie née Leuba sont péremptoirement assignés à se rencontrer par devant mon dit Sieur le maire et le juge-égalier par lui nommé, assemblés à la maison-de-ville des dites Verrières, lieu ordinaire des séances de la Cour de Justice du dit lieu, dès les neuf heures du matin, le dit jour 16 Décembre 1837, aux fins d'y présenter et faire inscrire leurs titres et répétitions, et être ensuite colloqués chacun à son rang et date, sous peine de forclusion contre les non-comparans. Donné pour être inséré dans trois numéros consécutifs de la feuille officielle; au greffe des Verrières, le 8 Novembre 1837.

Par ordonnance:

L.-C. GUILLAUME, notaire.

2. Le Conseil d'Etat vient de recevoir du Directoire fédéral communication d'une convention conclue entre la Confédération suisse et le royaume de Grèce pour l'abolition réciproque des droits de traite foraine. En conséquence, les personnes qui auraient intérêt à connaître les dispositions de cette convention, sont invitées à en prendre connaissance à la Chancellerie. Donné au château de Neuchâtel, le 6 Novembre 1837.

Par ordre du Conseil d'Etat,
CHANCELLERIE.

3. On informe le public, que le jour sous date Charles-Louis Bippus, maître cordonnier, établi à Valangin, a été nommé par la Cour de Justice du dit Valangin, en remplacement de Jean-François Monnier, curateur à sa belle-mère Marianne née Haldy, veuve d'Abram-David Dessaulles, de Dombresson, y domiciliée. En conséquence, ceux qui auront à traiter avec la pupille, ou des confiances à lui faire, devront s'adresser à son curateur, qui désapprouvera tout ce qu'elle fera sans sa participation. Donné au greffe de Valangin, le 14 Octobre 1837.

A.-L. BREGUET, greffier.

Fin de la Feuille officielle.

PUBLICATION.

1. Toutes les personnes qui possèdent des actions de la Linth non encore rachetées, sont informées par la présente, que la commission de la caisse de la Linth, voulant accélérer la liquidation de cette entreprise, a décidé le paiement d'un à-compte de 50 p. % et que cet à-compte pourra être touché du 1^{er} au 10 Décembre de l'année courante, à l'hôtel-de-ville de Zurich, moyennant représentation de l'action originale et des pièces qui en justifient la propriété. Le paiement effectué devra être noté sur le titre-original. Dans le cas où des actionnaires seraient encore disposés à suivre l'exemple donné par beaucoup d'autorités et de particuliers, et à céder en faveur de cette entreprise patriotique leurs actions à la commission de police de la Linth pour un prix équitable, ils sont priés de vouloir bien adresser leurs propositions à cet égard au Président de cette commission, Monsieur le Bourgmestre Hess. Zurich, le 9 Octobre 1837.

IMMEUBLES A VENDRE.

2. M. Abram-Frédéric Neuhaus, négociant à Cerlier, offre de vendre sous des conditions favorables:

a) Un beau domaine à Perles, entre Bienne et Soleure, situé sur la grande route du Buren, consistant:

1° En une maison d'habitation bien bâtie, renfermant 6 chambres à fourneaux, 2 cuisines, et une cave voûtée pour y placer environ 600 saums de vin; plus, une lessiverie, grenier, remise, bûcher, écurie à porcs, et un bâtiment avec une salle, tous joints à la dite maison.

2° Une maison d'habitation, avec 2 cuisines et cave.

3° Une cour et jardin devant la maison, contenant un journal, avec une fontaine et un jet d'eau; le tout est entouré d'un mur.

4° Une grange avec deux écuries et remise.

5° Une pièce de terre d'environ 16 poses de bons prés et champs, dont 1/2 pose est cultivée en verger et 8 poses de prés à arroser. La nouvelle route de Soleure à Neuchâtel, passant près de ces bâtimens, ceux-ci seraient favorablement placés pour y exploiter une auberge, ou y tenir un commerce de vin ou autre établissement quelconque. Dans une des maisons le propriétaire tient actuellement une pinte. Les bâtimens sont assurés ensemble pour la somme de L. 12,200 de Suisse. On pourra céder aux amateurs les objets suivans, qui se trouvent sur place:

Environ 50 toises de foin et regain de cette année, 1000 mesures de pommes de terre, 100 saums de vin, la plupart de l'an 1834, trois vaches à lait, une jument de deux ans, plusieurs veaux et moutons.

b) Une maison sise à la ville de Cerlier, bâtie presque tout à neuf renfermant un magasin en toilerie et épicerie, et enfin plusieurs poses de terre. S'adresser pour des informations ultérieures au propriétaire sus-nommé.

3. L'hoirie de M. Philippe-Ferdinand Richard, au Locle, offre à vendre par voie de minute et enchères publiques sa belle propriété située à Popillierel, quartier des Endroits des Eplattures, juridiction du Locle, à trois-quarts de lieue de la Chaux-de-fonds, comprenant une maison bien bâtie ayant ainsi que le pâturage plusieurs cuves et citernes à son usage, cent cinquante-cinq faux et demie de terre en un seul tenant en nature de prés, pâturage et forêt. Cette métairie, dont l'herbage est excellent, fournit à l'entretien de 45 pièces de gros bétail en été et de huit en hiver. Les bois existant sur ce domaine y sont d'une beauté remarquable et en grande quantité. Les amateurs peuvent s'adresser aux propriétaires qui le leur feront voir et J. Jeanneret, notaire au Locle, dépositaire de la minute, leur donnera connaissance des conditions de la vente. Une passation est fixée au samedi 25 Novembre 1837, à l'auberge des Trois-Rois, au Locle, à 7 heures du soir.

4. La vente de deux domaines contigus situés au Côtél, rière le Pasquier, exposés par les enfans Diacon, aura lieu le samedi 25 Novembre prochain, à 2 heures après midi, à la maison de commune du Pâquier, où sont déposées les conditions de cette vente et où M.M. les amateurs sont priés de se rendre. Pour visiter les domaines on peut s'adresser à M. F.-L. Diacon, à la Croix, au dit lieu.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

5. Le 16 Décembre prochain, C.-A. Jenni, antiquaire à Berne, vendra à l'enchère 5000 ouvrages dont on peut avoir des catalogues gratis chez M. Weibel-Comtesse, à Neuchâtel.

6. La famille Junier exposera en mises lundi prochain 20 courant, à 9 heures du matin, dans ses forêts rière Voëns, une quarantaine de plantes de chêne sur pied, ayant de un pied et demi à trois pieds de diamètre au tronc. Le lieu du rassemblement est à Voëns.

A VENDRE.

7. Chez J.-P. Michaud, libraire, Vie de Martin Luther; ouvrage traduit de l'allemand, 1 volume in-8° 31 batz. Bibliothèque des Pères de l'Eglise; 3 vol. in-12, par Gonthier. Description de la Terre Sainte, avec cartes; par M. F. de Rougemont. Histoire de la famille Fairchild, avec gravures; par M^{me} Sherwood, Neuchâtel 1837, 1 vol. in-12.

8. Un tas de bon fumier. S'adresser à l'hôtel des Alpes.

NOUVELLE DÉCOUVERTE

D'UN POLI POUR MEUBLES ET PARQUETS.

9. Cette composition a la propriété de rendre en un instant le luisant primitif, à toute sorte de meubles qui auraient perdu leur poli par l'effet du tems ou de quelque autre accident. Ayant une très-belle couleur acajou, il peut sans inconvénient être employé sur toute sorte de bois, dont il enlève également les taches. Le même vernis peut être utilement employé pour remettre les fusils de chasse et autres armes à neuf et les préserver de la rouille. La manière facile de l'employer fait l'admiration des consommateurs.

Prix de la douzaine de boîtes, 50 batz.

6 boîtes 26 »

3 » 13 1/2 »

1 » 5 »

Pour éviter toute contrefaçon, chaque boîte est revêtue du cachet de l'inventeur.

Seul dépôt à Neuchâtel, chez G. Bringolf, épiciier, rue des Moulins.

10. Chez M^{me} Nicolas, à la Croix-du-marché, un dépôt momentanément de broderies fines de Nancy, sur mousseline, jaconnat et batiste en fil, savoir: cols de nouvelles formes, fichus, canezous et mantilles, cols-schalls et broches, cols chevalières, manchettes et bonnets divers; le tout à des prix engageans.

11. M. Auguste Convert, agent de change, est chargé par un propriétaire de Vevey de lui placer 20 mille poudrettes d'un an, des meilleurs plants de St. Saphorin à Lavaud; il peut les recommander en confiance.

12. G. Bringolf, rue des Moulins, vient de recevoir en commission d'une des premières fabriques de France, un assortiment de bas en coton, blancs et en couleurs, qu'il céderait à un très-bas prix.

13. Au magasin de Henri Reinhard, *élixir et poudre pour les dents*, d'une composition agréable pour la bouche, et efficaces par leur action bienfaisante; prix du flacon ou de la boîte 3 fr. de France. Au dit magasin, on peut de nouveau se procurer l'eau de Bayonne propre à détacher toute espèce d'étoffes; un nouvel envoi étant arrivé, les personnes qui en avaient redemandé en sont prévenues; prix du flacon 2 fr. de France.

14. Des fromages du Mont-d'Or, bonne qualité, à 4 batz la livre, fromages de montagne à 14 et à 15 creutz la livre par pièce. S'adresser à David Duvoisin, ruelle Breton, à Neuchâtel, où il se tient tous les jedis.

15. Veuve Nicoud, marchande de châtaignes à la Croix-du-marché, prévient le public qu'elle est toujours pourvue de marrons rôtis qu'elle vend 5 1/4 batz le cent, et 3 1/2 les ordinaires. La même est aussi assortie de châtaignes crues qu'elle vend en gros.

16. Les personnes qui désirent de faire des plantations de patés d'asperges d'Ulm, de deux et trois ans, peuvent s'adresser à Joseph Sonrel, maître jardinier, au Pertuis-du-soc.

17. Madame Hess, tapissière à Môtiers-Travers, prévient les personnes qui lui ont demandé des laines Ternaux, dites à broder et à tricoter, des canevas en fil, laine et soie, qu'elle en a reçu des assortimens de très-bonne qualité. Elle est aussi bien assortie en crin, laine, duvet pour matelas et meubles, et plume pour lits, ainsi que plusieurs autres articles qui concernent son état. Elle se recommande pour tous les ouvrages de tapissière, tant en journée que chez elle, espérant par les soins qu'elle mettra dans la confection de ses ouvrages, mériter la confiance des personnes qui voudront bien l'occuper. La même établit aussi chez elle des paillasses à ressorts.

18. Madame Fornachon-Virchaux vient de faire un nouveau rabais sur les marchandises qui lui restent encore, savoir: peluches de différentes couleurs à 6 fr. de France, satin 6 fr., poulte de soie moiré 5 f. de Fr., gros de Naples 30 bz., ceintures à choix 2 fr. de Fr., rubans id. 4 bz., gants id. 7 1/4, entre-deux brodés et bonnets brodés depuis 1 à 4 fr. de France, et plusieurs autres articles dont les prix seront toujours un tiers au-dessous de leur valeur.

19. Une berce, un petit char d'enfans, et de vieilles fenêtres avec leurs volets, que l'on céderait à bon compte faute de place. S'adr. au bureau d'avis.

20. En commission, chez Louise Georget, tailleur, près la grande boucherie, des mousselines laine en pièces, et toujours un grand choix de coupons d'indienne anglaise.
21. Un piano à 6 octaves. S'adresser au bureau d'avis.
22. MM. Jeanjaquet frères, désirant se défaire d'une partie de draps propres pour manteaux de femmes, les offrent au détail dans les bas prix de 55, 60 et 65 bz. l'aune; ces draps ont 1 1/3 aune de large; il y en a de bruns, de bleus, de noirs et de vert-dragon. Ils détailleront également à bas prix leurs articles de draperie, étant décidés de les liquider.
23. Pour manger sur place, environ 200 toises de foin dont moitié regain. S'adresser à Jean Belperrin, à Valleried canton de Fribourg. Il sera très-accommodant pour le prix et les conditions.

ON DEMANDE A ACHETER.

24. Huit à 10 ouvriers de terrain, en vigne ou verger, soit à Fahys ou aux Parcs-dessous. S'adr. à M. Reymond, notaire, rue St. Maurice.

A LOUER.

25. Pour Noël, une chambre pour une personne seule. S'adr. à Marguerite Schreyer, maîtresse tailleur.
26. Pour Noël, le magasin au plain-pied de la maison Favarger, rue Saint-Maurice, occupé jusqu'à présent par MM. Ziegler et Kocher. Il comprend du côté de la rue St. Maurice, une boutique, un arrière magasin, et une petite chambre susceptible d'être chauffée; et du côté de la rue du Temple-neuf, dans la cour un magasin fermé. Ces diverses pièces ayant issue dans deux rues différentes, pourraient au besoin être amodié à part. S'adr. à Monsieur Favarger, chancelier, au château.
27. Sur la Place, une chambre meublée avec fourneau. S'adresser au bureau d'avis.
28. Pour Noël, une chambre et un cabinet contigu meublés. S'adresser au bureau d'avis.
29. Dès-à-présent ou pour Noël, une chambre meublée avec cabinet dépendant, les 2 pièces se chauffe par un seul fourneau. S'adresser au bureau d'avis.
30. Pour Noël, une chambre meublée, au 3^{me} étage de la maison Borel, chapelier, Grand'rue.
31. Une chambre meublée, avec cheminée et fourneau. S'adresser à M^{me} Favarger-Prince.
32. Une jolie chambre meublée. S'adresser à M. Peillon, Croix-du-marché.

ON DEMANDE A LOUER.

33. Pour la St. Jean 1838 ou plus-tôt, dans un des principaux emplacements de la ville, un magasin assez vaste pour pouvoir y exercer l'état de sellier-carrossier, et dont le portail soit assez haut pour permettre l'entrée d'une voiture. S'adresser au bureau d'avis.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

34. L. Renaud, maréchal à Corcelles, demande un ouvrier et un apprenti de son état, pour entrer de suite ou à Noël. S'adr. à lui-même pour les conditions.
35. On prendrait en apprentissage dans une pharmacie, un jeune homme ayant fait ses études préliminaires et qui pourrait y entrer dès le premier Janvier 1838. On lui ferait des conditions favorables, mais sans la connaissance de la langue allemande, il serait inutile de s'adresser ou de se présenter à M. Rod. Moser, pharmacien à Bienne.
36. On demande un cocher. S'adr. à M. Bovet-Felss, à la fabrique de Boudry.
37. On demande pour Noël un domestique muni de bonnes recommandations, qui connaisse la culture de la vigne et du jardin. S'adresser à M. Gagnébin, à l'Ecluse.
38. Une jeune fille déjà formée par plusieurs années de service, et à laquelle on peut donner un bon témoignage, désire se placer pour Noël comme fille-de-chambre ou bonne d'enfants. Etant un peu au fait de la cuisine, elle pourrait aussi se charger des soins d'un petit ménage. S'adr., pour plus amples informations, à Madame DuPasquier-Bovet.
39. Une personne qui désirerait aller dans l'étranger, aimerait trouver de suite une place de femme-de-chambre, bonne d'enfants ou cuisinière; elle est munie de bonnes recommandations. S'adresser à Samuel Jacquard, rue des Moulins.
40. On demande pour Noël, dans une bonne maison de la ville, une domestique qui sache parfaitement faire la cuisine et qui soit munie de bons certificats. S'adr. au bureau d'avis.
41. Une cuisinière active, d'un âge mûr et d'une santé robuste, qui entend la culture du jardin et les soins d'un ménage, et peut produire de bons certificats, s'offre pour entrer en service à Noël. S'adr. au bureau d'avis.

42. On demande de suite ou pour Noël, deux jeunes garçons intelligents et d'une fidélité à toute épreuve, pour le service d'un café. S'adr. chez M. Schmid, aux bains.
43. On demande pour l'étranger, une fille-de-chambre connaissant le service et munie de bons certificats. S'adr. à M^{me} Reynier-Beaujon.
44. Une jeune fille qui a plusieurs années de service, entend la cuisine et peut présenter de tous les maîtres qu'elle a servis, des certificats avantageux, s'offre pour entrer en service à Noël ou plus-tôt. Le dérangement de sa santé maintenant rétablie, a seul nécessité sa sortie de son dernier service. S'adresser à la cure de Corcelles sur Cormondrèche, ou dans le même village, à Abram-Droz, charpentier.
45. On demande une fille de très-bonnes mœurs et bonne santé, pour faire un ménage à une lieue de la ville. S'adr. au bureau d'avis.
46. Un honnête jeune homme non marié, qui saurait bien apprêter et manufacturer les chapeaux de paille, pourrait se placer de suite, à des conditions avantageuses, dans une fabrique de chapeaux de paille de la Suisse allemande. S'adresser à M. J.-J. Arbënz, à Baden canton d'Argovie.
47. On demande pour Noël une fille qui connaisse le service et soit munie de bonnes recommandations. S'adresser au bureau d'avis.
48. Une jeune personne qui sait faire un bon ordinaire, aimerait se placer pour Noël dans une honnête maison de la ville. S'adresser au bureau d'avis.
49. Un jeune homme d'une moralité éprouvée, qui jusqu'à présent s'est occupé d'horlogerie, désirerait trouver une place de valet-de-chambre; il préférerait n'avoir pas des chevaux à conduire n'en ayant pas l'habitude. S'adr. à M. le pasteur de Buttes.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS.

50. Il a été perdu, jeudi 16 courant, entre le Faucon et le Tertre, un petit paquet contenant un schall long de cachemire blanc, à bordure fond rouge. On est prié de le rapporter, contre bonne récompense, chez M. le capitaine de Jongh, maison Reuter, au Sablon.
51. Mardi soir 7 courant, on a perdu de Colombier aux Isles un parapluie en soie violet-foncé, poignée blanche en os. La personne qui l'aurait trouvé est priée de le rendre au notaire Gaberel, à Boudry, contre récompense.
52. Mardi 15 Novembre, on a trouvé dans la rue des Epancheurs un parapluie en cotonne. La personne qui l'a perdu peut le réclamer, en le désignant et contre les frais d'insertion du dit article, chez le concierge du cercle de lecture.
53. Le lundi soir 23 ou mardi matin 24 Octobre dernier, des vendangeurs doivent avoir perdu le long des Sahr, près le n° 65, deux clefs, sur la plus grosse se trouve gravé la lettre F. Les remettre à M. de Merveilleux.
54. Le jour de la foire, on a oublié dans le magasin de M. Schmid, bandagiste, sur le Pont-des-boutiques, un parapluie en cotonne. Le propriétaire est prié de le réclamer en payant l'insertion du dit article.

AVIS DIVERS.

55. Les amodiateurs des terres de cures sont informés que le Sieur Gaberel, lieutenant, procureur de la vertueuse chambre économique recevra le paiement des amodiations de l'année 1837, les jeudis 30 Novembre et 7 Décembre prochain, à l'hôtel du Faucon à Neuchâtel, à 10 heures du matin.
56. Le Sieur J.-L. Blanchoud, de Vevey, vigneron expert et pépiniériste, a l'avantage d'aviser MM. les propriétaires de vignes, qu'ensuite de la bonne réussite de sa pépinière, il pourra, cette année ci particulièrement, les servir à leur satisfaction, soit en fendants raux, gris et verts, séparément et à un prix raisonnable. Pour les commissions, on peut s'adresser à MM. l'ancien Favarger, à la Coudre; L. Touchon-Michaud, à Neuchâtel; le commissaire Clerc, à Corcelles; et J.-L. Martin-Fornachon, à Peseux. D'après l'entretien qu'il a eu avec ce dernier, il le conseille beaucoup à MM. les propriétaires de vignes, pour établir de nouvelles plantations. Les personnes qui désiraient lui parler, le trouveront jeudi 23 courant, à l'hôtel du Commerce.
57. M. Martenet, taillandier à Serrières, invite les personnes qui lui ont remis des objets concernant son état, pour y faire des réparations, à venir les réclamer le plus-tôt possible; il offre en vente de ces objets qui lui ont été abandonnés d'ancienne date, par négligence ou par oubli, ne sachant plus à qui ils appartiennent.
58. On demande dans un institut de Paris, un professeur de français. S'adr. pour les conditions, à MM. J.-J. Bouvier et Cie, à Lévole.

59. La noble compagnie des marchands de cette ville, offre en prêt la somme de 150 louis. S'adresser à M. François Fornachon, procureur de la dite compagnie.
60. M. Suchard invite les personnes qui ont des mémoires à lui fournir pour le bateau à vapeur l'Industriel, à les lui faire parvenir incessamment.
61. F. Favarger, commissionnaire, demande en qualité d'apprenti, sous de favorables conditions, un jeune homme actif et intelligent, appartenant à une famille honnête.
62. Messieurs les membres de la noble Compagnie des Favres, Maçons et Chapuis de cette ville, sont prévenus par le présent avis qui remplace les citations à domicile, que la grande assemblée de cette Compagnie aura lieu le *Jeudi 30 Novembre courant, à 2 heures fixes de l'après-midi*, dans la grande salle au second étage de l'hôtel-de-ville.

L'avoier de la Compagnie.

63. Pour cultiver 50 à 55 ouvriers de vigne, à St. Aubin, on demande un bon vigneron, muni de certificats de capacité et de moralité. Le vigneron est logé et a la jouissance d'un petit champ, d'un jardin et d'un plantage. S'adr. pour les conditions, à M. le justicier Braillard, régisseur du domaine Meuron, au dit St. Aubin.
64. La noble compagnie des Favres, Maçons et Chapuis de cette ville, offre en prêt L. 1800 à disposer de suite et L. 2500 pour fin Novembre, contre bonnes sûretés. S'adresser à M. Borel-Wittnauer, son receveur.
65. On désire avoir pour le mois de Mars prochain, un fermier qui ait son bétail et tout sont entrain pour tenir un domaine d'un hiversage de quatre vaches, situé à l'entrée du Val-de-Travers dans une belle exposition. Il est inutile de se présenter sans de bons certificats de capacité et de moralité. S'adresser au bureau du Constitutionnel.

Leseverein.

Das Verzeichniss der Bücher und Zeitschriften des Lesevereins, das, ohne die Zeitschriften zu rechnen, über 270 Bände begreift, ist heute den geehrten Mitgliedern desselben zugeschickt worden. Das Comité benutzt diese Gelegenheit, die Personen der Stadt und der Umgegend, welche sich für deutsche Literatur interessieren, mit dem Vorhandenseyn einer Anstalt bekannt zu machen, welche den Vortheil gewährt, mit geringen Kosten mit den wichtigsten Erscheinungen der neuern deutschen Literatur bekannt zu machen. Der jährliche Beitrag, der jedesmal von einer Generalversammlung, zu welcher alle Mitglieder eingeladen werden, bestimmt wird, ist für das laufende Jahr auf L. 8 » 8 festgesetzt worden. Neu Eintretende haben nach §. 9 der Statuten für das erste Jahr L. 16 » 16 zu entrichten. Das Verzeichniss der bereits angeschafften Bücher und Zeitschriften ist bei Herrn l'Eplattenier, rue des Moulins, N° 141, gratis zu haben, bei dem auch die Statuten des Vereins eingesehen werden können.

Neuchâtel, den 21 Nov. 1837.

Im Namen des Comité's,
LUTTRINGHAUSEN.

PAR ADDITION.

De la part de MM. les Quatre-Ministres.

1. Les propriétaires de vignes rière la brévarderie de cette ville, sont avertis qu'il sera comme l'année dernière réclamer pour celle-ci, un batz par ouvrier pour les frais de cueillette des vers, en outre de la redevance ordinaire de 1/2 batz par ouvrier pour la garde des vignes. Donné à l'hôtel-de-ville, le 21 Novembre 1837.

Par ordonnance:

Le secrétaire-de-ville, P.-L. JACOTTET.

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHÂTEL. *Au marché du 16 Novembre.*

Froment	l'émine bz. 20 1/2 à 21.
Moitié-blé	— " —
Mècle	— " 14 1/2.
Orge	— " 12.
Avoine	— " 8.

2. BERNE. *Au marché du 14 Novembre.*

Froment	l'émine bz. 16 1/2.
Epeautre	— " 15 à 17.
Seigle	— " 8 à 10.
Orge	— " 8 à 9.
Avoine	le muid " 44 à 85.

3. BASLE. *Au marché du 17 Novembre.*

Epeautre, le sac . fr. 15 :	bz. à fr. 18 : 4 bz.
Orge	— " :
Seigle	— " :
Prix moyen —	" 17 : 3 " rappes.
Il s'est vendu	1183 sacs froment et épeautre.
Reste en dépôt	241 —

NB. Le sac contient environ 9 émines de Neuchâtel.